

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
24 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 27^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 11 décembre 2003, à 10 heures

Président : M. Kmoníček (République tchèque)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires :* Mr. Mselle

SommairePoint 126 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (*suite*)Point 121 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Incidences administratives et financières des propositions figurant dans le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-65078 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 126 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (suite) (A/C.5/58/L.36)

1. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le projet de résolution A/C.5/58/L.36, intitulé « Régime commun des Nations Unies ». Il considère que la Commission souhaite l'adopter.

2. *Le projet de résolution A/C.5/58/L.36 est adopté.*

3. **M. Golovanov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation s'est jointe au consensus étant entendu que, comme l'a déclaré le Président de la Commission de la fonction publique internationale, les entreprises semi-publiques seront au nombre des employeurs retenus pour l'étude du régime des traitements et indemnités des agents de la catégorie des services généraux.

Point 121 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/58/7/Add.18 et A/C.5/58/20)

4. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/C.5/58/20), rappelle qu'un crédit d'un montant brut de 163 178 100 dollars (169 431 700 dollars après réévaluation) destiné à financer les missions politiques spéciales a été inclus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

5. Le rapport à l'examen contient les prévisions budgétaires relatives à 20 missions politiques spéciales, dont 17 ont été décidées par le Conseil de sécurité et 3 par l'Assemblée générale. Afin de donner un tableau complet des besoins de financement de ce type de mission, on a décidé de tenir compte des trois dernières bien que la prorogation de leur mandat sur 2004 n'ait pas encore été confirmée. Dans le cas de ces trois missions, un état des incidences financières de la prorogation de leur mandat sur le budget-programme sera présenté conformément à l'article 153 du

Règlement intérieur de l'Assemblée. Le montant total des dépenses prévues en 2004 au titre des 20 missions considérées s'élève à 140 304 500 dollars, dont 7,2 millions seraient affectés aux 3 missions dont le mandat émane de l'Assemblée générale et 133,1 millions aux 17 autres.

6. Appelant l'attention sur les tableaux 1 à 3 du rapport, M. Sach fait observer que le montant des besoins varie considérablement d'une mission à l'autre. Les dépenses prévues pour les deux plus importantes, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) s'élèvent à 100,4 millions de dollars, ce qui représente près de 72 % du total. Par ailleurs, 2 079 postes sont demandés pour l'ensemble des missions politiques spéciales. La liste des missions achevées, non prorogées ou intégrées à d'autres opérations figure dans le tableau 1 de la section III.

7. Il est proposé d'approuver les crédits nécessaires au financement des 20 missions, étant entendu que leur utilisation sera subordonnée à la prorogation des mandats correspondants. Le crédit de 169 431 700 ollars initialement prévu pour les missions politiques spéciales a été utilisé à hauteur de 140 04 00 ollars, ce qui laisse un solde de 29 127 200 dollars. Si celui-ci ne suffit pas, les montants additionnels qui pourraient être nécessaires pour financer les missions politiques spéciales au cours de l'exercice biennal 2004-2005 seront demandés conformément à la procédure prévue par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213.

8. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question (A/58/7/Add.18), dont les paragraphes 3 à 12 contiennent des observations générales sur les missions faisant l'objet du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction des initiatives prises pour améliorer la présentation des prévisions de dépenses en tenant compte de ses observations antérieures, mais insiste sur la nécessité de nouveaux progrès, en particulier aux paragraphes 9 à 11.

9. Les paragraphes 13 à 32 du rapport portent sur des missions particulières. Le Comité consultatif a noté que les prévisions relatives à certaines missions

devront être revues, notamment celles concernant la MANUI qui ont un caractère provisoire. Le montant définitif des crédits nécessaires sera fonction de l'évolution de la situation dans la région.

10. Se référant aux paragraphes 27 et 28, le Président du Comité consultatif dit qu'on ne connaît pas encore le montant des ressources additionnelles à prévoir pour le lancement des préparatifs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le Comité a été informé que le Secrétariat lui communiquera de nouvelles informations lorsqu'il aura évalué plus précisément les besoins.

11. En conclusion, le Président du Comité consultatif dit que, sous réserve des commentaires et observations formulés dans son rapport, le Comité recommande que l'Assemblée générale approuve l'inscription d'un montant de 140 304 500 dollars au chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, ce montant étant imputable sur le crédit ouvert pour les missions politiques spéciales.

Incidences administratives et financières des propositions figurant dans le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/58/7/Add.19 et A/C.5/58/27)

12. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des propositions figurant dans le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/58/27), dit que l'on estime à 1 589 900 dollars, après réévaluation des coûts, le crédit additionnel qu'il faudrait ouvrir au chapitre premier du budget ordinaire.

13. Les propositions budgétaires initiales élaborées au début de 2003 reposaient sur l'hypothèse que le crédit nécessaire au titre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies serait identique à celui ouvert pour l'exercice 2002-2003. Cependant, un certain nombre de recommandations du Comité permanent concernant notamment les locaux à usage de bureaux, la création de postes et les fonctions d'audit obligent à prévoir des crédits supplémentaires. La part des dépenses de la Caisse imputable sur le budget ordinaire de l'Organisation passerait à 65 %.

14. Ces dépenses additionnelles, qui seraient imputées sur le Fonds de réserve conformément aux dispositions régissant le fonctionnement du Fonds, devront être examinées en même temps que les autres dépenses figurant sur l'état récapitulatif qui sera présenté en temps utile.

15. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/58/7/Add.19), dit que celui-ci a repris dans ce document ses recommandations antérieures relatives aux dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/58/7/Add.9). Du point de vue technique, l'application de ces recommandations supposerait d'ouvrir un crédit additionnel de 1 504 500 dollars au chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

16. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) ne comprend pas bien pourquoi la part des dépenses de la Caisse des pensions imputable sur le budget ordinaire de l'Organisation devrait passer de 58 % à 65 % comme indiqué au paragraphe 3 du rapport du Comité consultatif. Il se demande s'il n'y a pas une erreur de calcul.

17. Le représentant des États-Unis note que les incidences financières mentionnées dans le rapport du Secrétaire général font référence à des propositions budgétaires qui n'ont pas encore été approuvées par l'Assemblée générale. Pour accélérer les travaux, il se demande si le Président ne pourrait pas présenter un projet de résolution acceptant les recommandations de la Caisse commune des pensions et le rapport du Comité consultatif, sans que la Commission tienne des consultations officieuses.

18. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le paragraphe 3 du rapport du Comité consultatif mentionne un pourcentage révisé. Le Comité ayant lui-même demandé des précisions sur les raisons de l'augmentation, il lui semble préférable de laisser au Secrétariat le soin de répondre au représentant des États-Unis.

19. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que la formule qui sert à répartir les dépenses de la Caisse commune des pensions est très complexe. Des renseignements complémentaires seront communiqués

au secrétariat du Comité consultatif, qui les transmettra aux membres de la Cinquième Commission lors des consultations officieuses.

La séance est levée à 10 h 40.